



Féchy, le 29 novembre 2013

**CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY**

**RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

**AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 12/2013 RELATIF À UNE DEMANDE
D'AUGMENTATION DE CRÉDIT POUR LA CONSTRUCTION D'UN REFUGE
FORESTIER INTERCOMMUNAL ENTRE LES COMMUNES D'ALLAMAN ET DE
FÉCHY**

Au Conseil Général de Féchy,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Julien GAILLARD président, MME et MM. Arnaud JAGGI, Jacques MORANDI, Willy KURSNER, Sylvie MORET, Raphaël MOGNETTI, membres et M. Jonathan ZOSSO, rapporteur, s'est réunie le mardi 19 novembre 2013 afin d'étudier ce préavis. MM. Marc DAHLGREN et Laurent BESSO étaient excusés.

La Municipalité in corpore nous a reçus pour nous présenter ce préavis et répondre à nos questions.

Comme décrit dans le préavis n°12/2013, la municipalité de Féchy a appris le projet de fusion déjà bien avancé des communes de Bougy-Villars, Aubonne, Montherod et Saubraz. Si cette fusion devait aboutir, le nombre des usagers potentiels de notre refuge passerait de 1641 utilisateurs (Bougy-Villars, Allaman et Féchy) à environ 5500 utilisateurs.

Rappelons que les habitants des communes participant à la construction du refuge auront une réduction lors de réservations.

En cas de fusion des communes de Bougy-Villars, Aubonne, Montherod et Saubraz, la municipalité ne souhaite pas continuer les démarches avec la commune de Bougy-Villars.

Dans ce cas, le prix de la construction sera pris en charge par les communes d'Allaman et de Féchy au prorata du nombre d'habitants au 31 décembre 2011. Ce qui signifie une augmentation du coût de participation pour notre commune de CHF 116'125.-.

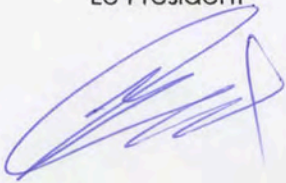
Le compte n° 9282.002.00 fonds de réserve pour investissement futur est suffisamment provisionné pour effectuer cet investissement et nous disposons des liquidités nécessaires.

Si le conseil refuse ce préavis et que la fusion entre les communes de Bougy-Villars, Aubonne, Montherod et Saubraz aboutit, la construction du refuge qui a déjà débuté pourrait être stoppée pendant un certain temps, ce qui aura pour conséquence une augmentation des coûts de construction.

Au vu de ce qui précède et des informations figurant dans le préavis, la COGEFIN vous recommande à la majorité d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission de Gestion et Finances,

Le Président



Les Membres

